

RECOMMANDATIONS D'ISOLEMENT DES CAS POSITIFS DE COVID-19 ET DES SUJETS CONTACT

VACCINÉ

CAS POSITIF VACCINÉ

ISOLEMENT 7 JOURS⁽¹⁾
(Arrêt de travail recommandé)

Sortie d'isolement si absence de signe clinique depuis 48h

SUJET CONTACT⁽²⁾ VACCINÉ

- Pas de quarantaine
- Mesures barrières
 - Test J0⁽³⁾ et J7⁽³⁾
- Test immédiat si symptomatique⁽⁴⁾

NON VACCINÉ OU SCHÉMA VACCINAL INCOMPLET

CAS POSITIF NON VACCINÉ

ISOLEMENT 10 JOURS⁽¹⁾
(Arrêt de travail recommandé)

Sortie d'isolement si absence de signe clinique depuis 48h

SUJET CONTACT⁽²⁾ NON VACCINÉ

- Quarantaine 7 jours
(Arrêt de travail non recommandé)
- Mesures barrières
 - Test J0⁽³⁾ et J7⁽³⁾
- Test immédiat si symptomatique⁽⁴⁾

ENFANT SCOLARISÉ

CAS POSITIF

ISOLEMENT 7 JOURS⁽¹⁾
(Arrêt de travail recommandé)

Sortie d'isolement si absence de signe clinique depuis 48h

SUJET CONTACT⁽²⁾

- En milieu scolaire**
 - Mesures barrières
 - Information des parents de la classe pour vigilance
- Test immédiat si symptomatique⁽⁴⁾
 - Hors milieu scolaire**
 - Mesures barrières
 - Pas de quarantaine
 - Test J0⁽³⁾ et J7⁽³⁾
 - Test immédiat si symptomatique⁽⁴⁾

(1) À partir de la date de début des signes ou de la date du test positif

(2) Contact avec une personne positive pendant plus de 15min sans mesure de protection efficace (notamment masque ou distanciation physique) ou contact au sein du foyer

(3) Test à la charge de la personne en laboratoire d'analyse ou pharmacie (RT-PCR recommandé)

(4) Test en centre de dépistage organisé par le Pays, à la charge du Pays (cf site internet de la Direction de la Santé pour les lieux et horaires des centres de dépistage)

12/01/2022



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
EN CHARGE DE LA PRÉVENTION
DIRECTION DE LA SANTÉ